commission du codex alimentarius





BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 01/1 **Juillet 2001**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES **OU DE RÉGIME**

Vingt-troisième session

Institut fédéral pour la protection de la santé des consommateurs et la médecine vétérinaire, Berlin (Allemagne), 26 – 30 novembre 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

| Point de l'ordre du jour | Objet | Cote du document |
|--------------------------------|---|---|
| | Ouverture de la session | |
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | CX/NFSDU 01/1 |
| 2. | Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex | CX/NFSDU 01/2 |
| 3. | Directives sur l'utilisation des allégations relatives à la nutrition: projet de tableau des conditions applicables aux allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs (Partie B contenant des dispositions sur les fibres alimentaires) | ALINORM 01/26 Annexe III |
| | - Observations à l'étape 6 | CX/NFSDU 01/3 |
| 4. | Avant-projet de directives concernant les compléments en vitamines et sels minéraux | ALINORM 01/26 Annexe IV |
| | - Observations à l'étape 4 | CX/NFSDU 01/4 |
| 5. | Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons | ALINORM 01/26, Annexe V |
| | - Observations à l'étape 4 | CX/NFSDU 01/5 |
| 6. | Avant-projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge | CL 1999/20-NFSDU |
| | - Observations à l'étape 4 | CX/NFSDU 01/6 |
| 7. | Avant-projet de révision des listes consultatives de sels minéraux et de composés vitaminiques utilisables dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) | CL 1999/21-NFSDU, CX/NFSDU 00/8, CX/NFSDU 00/8- Add. 1 |

| Point de l'ordre | Objet | Cote du document |
|---------------------|--|------------------|
| du jour | Observations en réponse à la lettre circulaire CL 2001/7- NFSDU | CX/NFSDU 01/7 |
| 8. | Document de travail sur l'examen des dispositions relatives aux vitamines et sels minéraux dans les normes Codex: vitamines et sels minéraux dans les aliments destinés à des fins médicales spéciales | CX/NFSDU 01/8 |
| 9. | Document de travail sur les coefficients de conversion d'énergie | CX/NFSDU 01/9 |
| 10. | Document de travail sur l'application de la méthodologie d'évaluation des risques aux questions nutritionnelles | CX/NFSDU 01/10 |
| 11. | Document de travail sur les "boissons sportives" et les "boissons énergétiques" | CX/NFSDU 01/11 |
| 12. | Autres questions et travaux futurs: Examen de la nécessité de revoir les principes généraux concernant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments (CAC/GL 09-1987) | CX/NFSDU 01/12 |
| 13. | Date et lieu de la prochaine session | |
| 14. | Adoption du rapport | |

<u>N.B.:</u> Tous les documents, à l'exception de CX/NFSDU 01/1 et CX/NFSDU 01/2, seront distribués par le Secrétariat allemand.

Les documents de travail tels que préparés seront affichés sur le site Web du Codex. On pourra les télécharger et les imprimer en utilisant l'adresse URL suivante:

http://www.codexalimentarius.net

Les délégués sont invités à apporter avec eux en séance tous les documents qui leur auront été distribués car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

Notes relatives à l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (CX/NFSDU 01/1). Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/NFSDU 01/2). Le Comité est invité à examiner des questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités. Le document a été établi sur la base des renseignements fournis par le Secrétariat du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour. Directives sur l'utilisation des allégations relatives à la nutrition: projet de tableau des conditions applicables aux allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs (Partie B contenant des dispositions sur les fibres alimentaires) (CX/NFSDU 01/3). Le Comité est invité à étudier la façon de procéder concernant les allégations nutritionnelles relatives aux fibres.

Point 4 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives concernant les compléments en vitamines et sels minéraux à l'étape 4 (ALINORM 01/26 Annexe IV). Le Comité est invité à examiner l'Avant-Projet de directives tel qu'amendé à la dernière session du Comité. Les observations des gouvernements seront regroupées dans le document CX/NFSDU 01/4.

Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons à l'étape 4 (ALINORM 01/26 Annexe V). Le texte actuel du document contient les améliorations apportées à la vingt-deuxième session du Comité. Les observations des gouvernements sont regroupées dans le document CX/NFSDU 01/5.

Point 6 de l'ordre du jour. Avant-projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales pour les nourrissons et enfants en bas âge, à l'étape 4 (CL 1999/20-NFSDU, septembre 1999). À sa vingt-deuxième session, le Comité a reconnu qu'il n'était pas possible de parvenir à un consensus sur la question fondamentale du Champ d'application, et il a donc décidé de maintenir l'Avant-Projet de norme révisée à l'étape 4 pour complément d'examen au sein du Comité; il a aussi demandé l'avis de la Commission sur la façon de procéder sur cette question. Les observations déjà publiées dans le document CX/NFSDU 00/7, les addenda et les documents de séance sont regroupés dans le document CX/NFSDU 01/6.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de révision des listes consultatives de sels minéraux et de composés vitaminiques utilisables dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) à l'étape 4. (CL 1999/21-NFSDU, octobre 1999, CX/NFSDU 00/8, CX/NFSDU 00/8-Add. 1). À sa vingt-troisième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé la révision des listes consultatives en tant que nouvelle activité pour le Comité. Celui-ci, à sa dernière session, a examiné l'Avant-Projet de révision et est convenu de demander des observations supplémentaires concernant les critères à utiliser pour inclure et supprimer des sels minéraux et des composés vitaminiques dans la liste et concernant les catégories d'éléments nutritifs à inclure. Les observations des gouvernements sur ces propositions (CL 2001/7-NFSDU) figurent dans le document CX/NFSDU 01/7.

Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'examen des dispositions relatives aux vitamines et sels minéraux dans les normes Codex: vitamines et sels minéraux dans les aliments destinés à des fins médicales spéciales. (CX/NFSDU 01/8) Le document est une révision préparée par l'Allemagne.

Point 9 de l'ordre du jour. Document de travail sur les coefficients de conversion d'énergie. (CX/NFSDU 01/9). À la demande du Comité à sa vingt-deuxième session, un document est présenté par l'Australie.

Point 10 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'application de la méthodologie d'évaluation des risques aux questions nutritionnelles (CX/NFSDU 01/10). À la demande du Comité à sa dernière session, un document est présenté par l'Australie.

Point 11 de l'ordre du jour. Document de travail sur les "boissons sportives" et les "boissons énergétiques" (CX/NFSDU 01/11). Un document de travail sera préparé par l'Afrique du Sud sur la marche à suivre concernant cette question.

Point 12 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles soient conformes aux objectifs à moyen terme et sous réserve de leur approbation par la Commission du Codex Alimentarius ou par son Comité exécutif. Examen de la nécessité de revoir les Principes généraux concernant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments (CAC/GL 09-1987). En examinant cette question à sa dernière session, le Comité a noté qu'elle pourrait être inscrite sous Autres questions et travaux futurs le cas échéant et que les États-Unis d'Amérique prépareraient un document exposant les raisons justifiant cet examen.

Point 13 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 14 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-troisième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.